

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 05-353-1926 promulguant l'arrêté du 28 janvier 1926 fixant les conditions de régularisation «des traitements et salaires des fonctionnaires, agents et ouvriers des services extérieurs selon les nouveaux échelons prévus au décret du 28 janvier 1926.

n° 05-353-1926

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 avril 1926

Numéro JO  
n° 353 du 30/04/1926

Date du numéro  
30 avril 1926

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des et dépendances chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 28 janvier 1926 fixant les grades, cadre et traitement du personnel des services extérieurs des postes et des télégraphes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

Est promulgué dans la colonie l'arrêté du 28 janvier 1926 fixant les conditions de régularisation des traitements et salaires des fonctionnaires, agents et ouvriers des Services extérieurs selon les nouveaux échelons prévus au décret du 28 janvier 1926.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

chapon-baissac